



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR DÉCISION N° DM-20-217**  
**PRESTATIONS D'IMPRESSION, DE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2020**  
**FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES**  
**SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE**  
**DE VINCENNES – LOT N°5 DEPLIANTS,**  
**CARTONS D'INVITATION PASSE AVEC LA**  
**SOCIETE GRAFFIK PLUS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès de la société GRAFFIK PLUS dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'accord cadre de prestations d'impression de façonnage et de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – Lot n°5 Dépliants, cartons d'invitation -, avec la société GRAFFIK PLUS - sise, 14, rue Montgolfier – 93110 ROSNY SOUS BOIS, représentée par Monsieur Frédérik LE CORRE, Directeur général

Les prestations relatives au lot n°5 - Dépliants, cartons d'invitation -, donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande.

Elles sont susceptibles de varier, sur une période de 4 mois, de la manière suivante : montant maximum HT : 12 000,00 € (14 400,00 € TTC).

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200928-lmc1H7678H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 28/09/2020  
Date de Publication : 28/09/2020